

900 logements pour les coopératives d'habitation : le soutien du canton se concrétise

Jeudi 5 octobre 2017, 11h
Immeuble Soubeyran de la coopérative d'habitation Equilibre
Avenue de Soubeyran 7-9 – 1203 Genève

PROGRAMME

- 11h Prises de parole de:
- M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat chargé du DALE ;*
M. Raphaël Conti, Responsable développement et coopératives au sein de la FPLC ;
Mme Caroline Marti, Secrétaire générale du GCHG.
- 11h30 Questions-réponses

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse ;
- Présentation Power Point.



Genève, le 5 octobre 2017

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint département de l'aménagement,
du logement et de l'énergie (DALE), de la Fondation pour la promotion du logement bon
marché et de l'habitat coopératif (FPLC) et du Groupement des coopératives
d'habitation genevoises (GCHG).**

**900 logements pour les coopératives d'habitation :
Le soutien du Canton de concrétise**

Terrains attribués et structures renforcées, le secteur des coopératives genevoises se développe: à ce jour, 90'681 m² de surfaces brutes de plancher ont déjà été attribuées par le canton, pour un potentiel d'environ 900 logements. Parmi les projets-pilotes d'urbanisme participatif engagés avec les coopératives, celui des Grands-Esserts a permis de façonner un projet de qualité répondant à leurs attentes. L'engagement d'un Responsable coopératives à la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) et d'une secrétaire générale au Groupement des coopératives d'habitation genevoises (GCHG) facilitent les démarches administratives et améliorent la gestion des projets. Ces résultats sont le fruit du « plan d'action Coopératives » présenté fin 2016 par M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), ainsi que par les représentants de la FPLC et du GCHG.

Comme annoncé lors du lancement du [plan d'action Coopératives en novembre 2016](#), le DALE souhaite renforcer le rôle des coopératives d'habitation qui garantissent la stabilité de loyers abordables sur le long terme et offrent une forme d'habitat intermédiaire entre la location traditionnelle et la propriété privée. Pour M. Antonio Hodgers, en tant qu'organismes sans but lucratif « les coopératives permettent de répondre à une importante demande populaire qui est de disposer de logements non-subsidés accessibles à la classe moyenne ». Il rappelle à ce propos que « les coopératives remplissent pleinement ce nouveau rôle ».

TERRAINS SUPPLÉMENTAIRES ET OUTILS FINANCIERS : LES CONDITIONS CADRES SONT EN PLACE

La volonté de mettre davantage de terrains à disposition des coopératives par le Canton et la FPLC a porté ses fruits puisqu'un total de 99'189 m² de terrains à construire pour du logement leur est à ce jour destiné. Sur ce total, 90'681 m² ont d'ores et déjà été attribués. Les surfaces brutes de plancher constructibles restantes seront prochainement attribuées.

A terme, ce sont 17 coopératives qui seront bénéficiaires de droits à bâtir dans sept périmètres répartis sur quatre communes : Clos Belmont et Soret Rod (Genève), Communaux d'Ambilly pour deux périmètres (Thônex), Grands Esserts (Veyrier), ainsi que Chapelle Gui et Marbriers (Lancy). Parmi ces coopératives, la moitié d'entre elles sont de nature participative. Plus d'un tiers (35%) des terrains sont attribués à des primo-coopératives, soit celles qui n'ont pas encore construit de logements. Ces proportions sont des indicateurs réjouissants pour la diversité et le dynamisme du mouvement coopératif.

En plus de la possibilité d'accorder aux coopératives des prêts à terme ou de cautionner leurs crédits hypothécaires (jusqu'à 95% pour des logements subventionnés et 90% pour du non

subventionné), le projet de loi (PL 12057) modifiant l'Art.19 de la [LGL](#) sur le cautionnement des crédits de construction (aux mêmes conditions que les crédits hypothécaires) est en traitement au Grand Conseil après avoir été accepté en commission. Sous réserve de son adoption, ce projet de loi viendra encore renforcer la volonté de soutenir la production de ce type de logement, qui ne représente que 4% du parc locatif genevois contre 22% à Zurich.

DES PROJETS-PILOTES D'URBANISME PARTICIPATIF

Deux périmètres exploratoires avaient été définis, dans le but d'une meilleure intégration des habitants et pour développer un urbanisme de qualité.

Aux Grands-Esserts, quatre coopératives organisées en consortium se sont vues attribuer un terrain en partage avec l'Hospice Général en avril 2017. Dans le cadre de l'élaboration du plan localisé de quartier (PLQ), elles ont participé à la finalisation de l'avant-projet de la pièce urbaine concernée en y intégrant des préoccupations liées au confort de l'habitat, aux espaces extérieurs ou encore à la performance énergétique. Ce processus participatif a notamment conduit à modifier les rapports de voisinage entre bâtiments et leur implantation sur la parcelle. Des discussions autour d'un projet de ferme urbaine ainsi que sur la mise en œuvre du quartier sont également en cours.

A Cointrin-Est, il a été décidé de poursuivre l'élaboration d'un concept coopératif adapté à une mutation en douceur du quartier. Sous réserve que la procédure de modification de zone aboutisse, le concept sera ensuite soumis aux coopératives (premier semestre 2018).

DES STRUCTURES RENFORCÉES

Conformément à ses buts légaux, la FPLC s'est renforcée avec l'engagement en mai 2017 d'un collaborateur chargé d'être l'interlocuteur privilégié pour toute personne souhaitant développer ou participer à un projet d'habitat coopératif. Il est également à disposition des collectivités publiques ou des propriétaires de parcelles qui s'intéressent de près ou de loin à cette thématique. Porte d'entrée du privé vers le public, M. Raphaël Conti offre un appui et fournit les conseils sur l'ensemble du processus.

Depuis son entrée en fonction, M. Conti a notamment engagé des discussions avec une dizaine de « primo-coopératives », dont cinq en phase avancée de leur projet. Les membres rencontrés ont des profils très divers et leur niveau de connaissance sur le domaine de la construction et le logement varient fortement. D'une manière générale, ces primo-coopérants recherchent des surfaces constructibles dans les périmètres urbains en proche périphérie pour des projets comportant entre 10 et 20 logements.

Concrétiser un projet de coopérative peut prendre jusqu'à 10 ans : pour raccourcir ces délais, des démarches sont en cours, par exemple en collaborant plus fortement avec les communes pour la mise à disposition de terrain ou en travaillant en amont avec les primo-coopératives dans les projets d'aménagement d'une certaine ampleur.

Ce nouvel appui aux coopératives vient compléter le travail de la FPLC dans la prospection de nouveaux terrains mais aussi pour l'accompagnement des propriétaires désireux de vendre leur terrain au profit d'un projet coopératif.

En tant qu'association faitière, le GCHG s'est elle aussi dotée d'un poste, qu'elle finance dans sa totalité. L'entrée en fonction au 1^{er} octobre de Mme Caroline Marti, secrétaire générale du GCHG, renforce encore le rôle des coopératives dans la politique du logement. Sa mission principale sera de développer le soutien du Groupement à ses coopératives membres et de coordonner les activités. En facilitant les échanges d'informations et le partage d'expériences, le GCHG sera ainsi mieux à même de répondre aux besoins et sollicitations des primo-coopératives, tout en favorisant l'émergence de nouveaux projets innovants.

Le GCHG confirme ainsi son rôle d'interlocuteur privilégié auprès des collectivités publiques dans le domaine de la construction de logements coopératifs. Ensemble, le GCHG et la FPLC pourront assurer un suivi optimal des dossiers pour une plus grande célérité des procédures

et promouvoir l'habitat coopératif auprès des collectivités publiques et des habitant-e-s du canton.

Le dossier de presse complet est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève: http://www.ge.ch/dale/presse_conferences.asp

Clip « Se loger aujourd'hui : les coopératives d'habitation » : <http://www.ge.ch/logement/cooperatives-habitation/documents.asp>

Pour toute information complémentaire :

- *Etat de Genève : Antonio Hodgers, en contactant Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe, 022 546 60 47 ou 076 304 20 66 ;*
- *GCHG : Mme Caroline Marti, Secrétaire générale du GCHG, 079 796 36 23 ;*
- *FPLC : M. Raphaël Conti, Responsable développement et coopératives, FPLC, 022 322 20 70.*

Genève baisse de 29% sa consommation d'énergie fossile : La politique énergétique porte ses fruits

Mardi 26 septembre 2017, 10h45

Secrétariat générale du DALE – salle de conférence 2

Rue de l'Hôtel-de-Ville 14

PROGRAMME

10h45 Prise de parole de:

M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE).

11h05 Questions-réponses

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse ;
- Présentation Power Point.



Genève, le 26 septembre 2017

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

Genève baisse de 29% sa consommation d'énergie fossile : La politique énergétique porte ses fruits

Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), a présenté un bilan 2016 très encourageant de la politique énergétique menée par l'Etat de Genève. Il a notamment relevé l'important travail d'impulsion et d'accompagnement de l'office cantonal de l'énergie pour fédérer tous les acteurs impliqués dans la transition énergétique. En effet, avec une consommation d'électricité et thermique en baisse, une augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables, la multiplication des partenariats et des projets novateurs, M. Hodgers confirme que « le canton de Genève est en bonne voie pour atteindre les objectifs qu'il s'était fixés, en adéquation avec la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, à savoir une société à 2000 Watts sans nucléaire ».

Le canton de Genève est engagé dans la transition énergétique dans le but d'atteindre la société à 2000 watts, sans recours à l'énergie nucléaire. Cette volonté a été réaffirmée par le Grand Conseil qui a voté la conception générale de l'énergie (CGE) en septembre 2015. L'office cantonal de l'énergie (OCEN) du DALE est chargé de mettre en œuvre cette transition qui comprend plusieurs axes : la diminution de la consommation d'énergie électrique et thermique, la planification énergétique territoriale, la valorisation des ressources renouvelables et locales, l'encouragement de partenariats, mais aussi un volet plus administratif avec l'octroi de subventions, la délivrance de préavis et les contrôles.

BAISSE DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Tous usages confondus (thermique, électrique et carburant), la société à 2000 watts vise à long terme à diviser par 3 la consommation énergétique globale et à développer les énergies renouvelables pour couvrir $\frac{3}{4}$ des besoins.

Energie thermique

En matière d'énergie thermique fossile l'objectif du canton, en adéquation avec celui de la Confédération, est une baisse de -29% d'ici 2020 de la consommation de ce type d'énergie par habitant (base 2000). Cet objectif est déjà atteint puisque on atteint -29,3% en 2016 (contre -16,4% en 2010). En 2035, on vise une baisse de -53%.

Cette évolution positive s'explique par la mise en place de mesures à la fois contraignantes : l'obligation d'assainir les bâtiments les moins performants, l'assainissement des simples vitrages, l'obligation d'efficacité des grands consommateurs ainsi que la performance énergétique des nouveaux bâtiments mais aussi volontaires, encouragées notamment grâce aux subventions du canton et du Programme bâtiments de la Confédération.

Electricité

L'objectif contenu dans la conception générale de l'énergie de diminuer de - 2% la consommation l'électricité par habitant d'ici 2020 (base 2000) est déjà largement atteint. Après une hausse constante de la consommation par habitant entre 2000 et 2010 (+ 4,6% en 2010), celle-ci n'a

cessé de baisser pour atteindre - 6,8% en 2016 (-4,6% en Suisse). Cette baisse s'explique d'une part par les mesures concrètes de politique énergétique comme les obligations d'efficacité faites aux grands consommateurs ou le programme eco21, mené en partenariat avec les Services Industriels de Genève (SIG) et d'autre part, par un ralentissement de la croissance économique et l'augmentation de la population. A noter que la consommation d'électricité de l'ensemble du Canton a baissé de - 5% entre 2010 et 2016, malgré une augmentation de la population de +7%.

LA PLANIFICATION : RÉSEAUX, PARTENARIATS ET PROJETS PILOTES

Pour atteindre les objectifs cités ci-dessus, l'administration met en place toute une série de projets et mesures concrètes.

Planification énergétique territoriale

Tous les projets d'aménagement du territoire en cours s'appuient sur des concepts énergétiques territoriaux (CET). Ces derniers visent notamment à organiser les interactions entre les acteurs d'un même territoire et à satisfaire les besoins énergétiques du périmètre visé en accord avec la politique énergétique cantonale. En 2016, 12 CET ont été suivis et validés par l'OCEN pour des secteurs présentant des potentiels de valorisation d'énergies renouvelables locales.

En 2016, l'OCEN a aussi travaillé en étroite collaboration avec huit communes (Bardonnex, Collex-Bossy, Meyrin, Satigny, Thônex, Vandoeuvres, Vernier et Versoix) pour les aider dans la révision de leur stratégie énergétique. L'office apporte un soutien aux communes pour qu'elles développent des synergies à plus large échelle, avec leurs communes voisines et en connexion avec les grands projets d'aménagement du territoire.

Réseaux thermiques

L'OCEN œuvre pour développer les réseaux thermiques, qui permettent de mutualiser la demande d'énergie, de diminuer le nombre d'installations et de rendre plus largement accessible les énergies renouvelables. En 2016, 28 nouveaux raccordements ont ainsi été mis en fonction. A ce jour, environ 60'000 ménages sont alimentés par les réseaux thermiques, ce qui représente 88 km de chauffage à distance (CAD) et 38 km de froid à distance (FAD).

Des partenariats et des opérations-pilotes

Afin d'atteindre les objectifs cantonaux tout en réduisant les contraintes administratives et les coûts, l'OCEN a engagé en 2016 pas moins de 10 partenariats avec des grands consommateurs, des acteurs du secteur de l'hôtellerie et des propriétaires de parc immobilier. L'office a par ailleurs dû contraindre 51 grands consommateurs à entreprendre un audit de leur consommation énergétique.

L'opération-pilote d'assainissement des bâtiments locatifs de la Cité d'Onex ("Onex-rénove") a permis de déclencher en 2016 le processus de rénovation énergétique globale de 50 allées de bâtiments de logement, sur les 273 allées concernées. Grâce aux apports d'un dispositif participatif, quatre workshops ont été organisés par l'OCEN avec les propriétaires pour leur fournir des conseils personnalisés et leur permettre d'affiner leurs projets.

En outre, une étroite collaboration entre l'OCEN, les Services industriels de Genève (SIG) et la commune de Bernex, a permis de mettre en place le Programme « Sortir du mazout » qui accompagne les propriétaires souhaitant changer de chaudière.

SUBVENTIONS, PRÉAVIS ET CONTRÔLES

En plus de la planification et des projets visant à favoriser les énergies de réseaux et les partenariats, l'OCEN agit comme organe facilitateur et régulateur de la politique énergétique. Il octroie des subventions, délivre des préavis et sanctionne en cas de non-respect des normes législatives.

Subventions

En 2016, l'office a traité 292 demandes destinées à l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment, au développement des énergies renouvelables ainsi qu'aux audits énergétiques. Il a délivré 261

décisions : 131 relatives à des demandes de subventions pour un montant avoisinant les 9,5 millions de francs (issus du programme cantonal) et 130 concernant des isolations de l'enveloppe pour 3,3 millions via le programme Bâtiments de la Confédération. Il en découle des économies d'énergie (thermique, électrique et carburant) estimées à environ 200'000 mégawattheure (MWh) en 2016.

Service préavis et audits

Durant l'année 2016, l'OCEN a produit 1'250 préavis dans le cadre de requêtes en autorisation de construire et a délivré 97 autorisations pour des installations techniques. Il a aussi reçu et traité les rapports d'audit de 81 propriétaires de bâtiments, dont l'indice de chaleur (IDC) était élevé (supérieur à 800 MJ/m²/an en 2015). L'an dernier, 95% de propriétaires de bâtiments de plus de cinq logements et de bâtiments ayant une autre affectation ont rempli leur obligation de transmettre leur IDC.

Contrôles

L'OCEN a pour mission de contrôler le respect des prescriptions énergétiques dans les projets de construction ou de rénovation de bâtiments ainsi que lors de modification ou de remplacement d'installations techniques soumises à autorisation. En 2016, il a effectué 162 contrôles avec un taux de conformité de 61% (99 conformes et 63 non-conformes) et délivré 67 amendes pour un montant avoisinant les 160'000 francs (au 1^{er} juin 2016). Ces contrôles concernaient essentiellement les embrasures de façade et les installations de climatisation.

Le dossier de presse complet est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève: http://www.ge.ch/dale/presse_conferences.asp

Retrouvez le DALE sur  [GE-nouveaux quartiers](#) et  [GE-patrimoine](#).

Pour tout complément d'information : M. Antonio Hodggers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en contactant Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe responsable de la communication, tél. 022 546 60 47 ou 076 304 20 66.

Journées européennes du patrimoine 2017 – 9 et 10 septembre 2017
« Héritage du pouvoir »

Evènement presse

Jeudi 31 août 2017 à 11h30
Ancienne Mairie des Eaux-Vives
Rue de la Mairie 39 - 1207 Genève

Programme :

- 11h30 – 11h40 Allocutions de :
Monsieur Rémy Pagani, Maire de la Ville de Genève en charge du département des constructions et de l'aménagement ;

Monsieur Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie ;
- 11h40 Visite du beffroi de la Mairie en présence des magistrats, introduite par M. Philippe Beuchat, conseiller en conservation du patrimoine architectural, département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève.
- 12h00 Apéritif dans l'antichambre du premier étage, discussions ouvertes et interviews

Contenu du dossier de presse :

- Communiqué de presse ;
- Programme genevois en quelques images ;
- Brochure du programme romand.



Genève, le 31 août 2017

Aux représentant-e-s des médias

***Communiqué de presse conjoint
de l'Etat de Genève (département de l'aménagement, du logement et de l'énergie)
et de la Ville de Genève (département des constructions et de l'aménagement)***

**Les Journées européennes du patrimoine 2017 dévoilent des lieux emblématiques
sur le thème : « Héritage du pouvoir »**

Les 9 et 10 septembre 2017, la population genevoise est attendue pour la 24^e édition de cette importante manifestation culturelle, placée sous le thème « Héritage du pouvoir ». Les traces laissées dans notre patrimoine bâti par l'exercice du pouvoir seront ainsi au cœur du programme de ces Journées. Rémy Pagani, Maire de la Ville de Genève en charge du département des constructions et de l'aménagement et Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, ont officiellement lancé aujourd'hui cet événement par une visite du beffroi de l'ancienne Mairie des Eaux-Vives.

Les nouveautés de cette édition : une visite en anglais et une JEPRUN au départ des Bains des Pâquis pour combiner activité sportive et découverte patrimoniale.

Des traces visibles du pouvoir...

Il y a les traces évidentes du pouvoir, celles des bâtiments emblématiques qui portent la mémoire de notre canton et sont témoins de l'évolution des modes de gouvernance. Leur situation, au cœur de la Vieille-Ville, symbolise leur puissance : la cathédrale Saint-Pierre qui, depuis le siège du Palais épiscopal jusqu'aux prestations de serment des élus, demeure le lieu de référence. Puis, l'Hôtel de Ville, ancienne Maison de Ville, qui abrite le pouvoir politique depuis le Moyen Âge, mais aussi le Palais de Justice qui s'installe en 1860 dans l'ancien Hôpital Général. Aux pieds de la ville haute, et avant la fusion des communes, ce sont les anciennes mairies du 19^e siècle qui exaltent le pouvoir communal; celles des Eaux-Vives et de Plainpalais ont conservé des décors remarquables.

À cette même époque, la bourgeoisie montante affirme son pouvoir de manière ostentatoire. Jean-Gabriel Eynard fait édifier son « palais genevois » sur un terrain qu'il négocie habilement à la frange de la promenade des Bastions, c'est aujourd'hui l'Hôtel municipal. Le legs du célèbre Duc de Brunswick, et le don du terrain par l'Etat de Genève, permettent à la Ville de Genève de construire le théâtre le plus grand et le plus orné de Suisse romande ; un vaste chantier de restauration permettra de retrouver le très riche décor de ses foyers. La mode parisienne des galeries vitrées, réservées au commerce de luxe, arrive à Genève plus tardivement; le passage des Lions, édifié en 1911, vient d'être admirablement restauré.

Les figures tangibles de cette richesse et de ces échanges sont les banques et la monnaie ; le service postal, dont l'essor en Suisse est fulgurant au 19^e siècle, joue également un rôle fédérateur. Leurs architectures et leurs décors reprennent des codes traditionnels et des messages de stabilité qui forcent le respect et inspirent la confiance. Plusieurs visites et conférences permettront d'aborder ces thématiques.

...et plus discrètes

Parmi les pouvoirs exercés de manière plus discrète, Genève compte de nombreuses sociétés. Celle des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, née au 15^e siècle, se transforme rapidement en milice au service des autorités. Sa somptueuse « salle des Rois » sera ouverte au

public. Dernier témoignage de l'architecture militaire du 19^e siècle à Genève, l'ancien Arsenal accueille le quartier général de La Compagnie de 1602 fondée en 1926; le public et les enfants auront ainsi la chance de pénétrer dans les coulisses du cortège de l'Escalade.

Au 20^e siècle, c'est la Genève internationale qui affiche son autorité : l'OMPI, où la notion de propriété intellectuelle marque l'instauration d'un nouveau pouvoir et l'ancienne demeure patricienne de La Pastorale qui héberge le Centre d'Accueil de la Genève Internationale (visite en anglais à 16h). Des promenades autour de la place des Nations emmèneront le public à la rencontre de monuments aux enjeux mémoriels et politiques ouverts sur le monde.

L'exercice du contre-pouvoir

Des circuits permettront d'appréhender la notion de contre-pouvoir : entre Plainpalais et la Jonction, celui de la classe ouvrière qui s'organise dès le 19^e siècle pour faire valoir ses droits face aux pouvoirs dominants. Une JEPRUN, sur le modèle des sightjogging en vogue dans de nombreuses métropoles, permettra aux sportifs de suivre les traces des bâtiments et des sites sauvés par la mobilisation de la société civile. Le départ se fera des Bains des Pâquis, lieu le plus symbolique de la sauvegarde du patrimoine à Genève et qui fête les 30 ans de sa renaissance.

Mais encore...

Les Journées du patrimoine sont aussi l'occasion de célébrer des anniversaires ; que ce soit aux Conservatoire et Jardin botaniques pour participer aux hommages rendus à leur fondateur, Augustin Pyramus de Candolle, l'un des plus célèbres botanistes du 19^e siècle ; ou encore au Musée international de la Réforme pour fêter le 500^e anniversaire de la Réforme et de la Révolution Gutenberg.

Pour terminer ce programme de manière festive, les Journées du patrimoine s'invitent à Dardagny pour un long week-end de visites et de découvertes. C'est en effet au cœur du Mandement que se trouve le dernier des grands châteaux genevois, témoin des luttes de pouvoir entre la Savoie, les troupes napoléoniennes et la Suisse. Petits et grands, mais aussi gourmands et curieux, y trouveront de nombreuses activités.

JEPRUN

Au départ des Bains des Pâquis, samedi et dimanche. Grand parcours de 10 km avec départ à 8h et petit parcours avec départ à 10h30. Course ouverte aux sportifs entraînés (allure 10 km/h). Vestiaire et douche à disposition aux Bains des Pâquis (distribution des badges d'accès 15 minutes avant le départ).

Dossier de presse complet sur le site officiel de l'Etat de Genève:

http://www.ge.ch/dale/presse_conferences.asp

Images libres de droit (avec légende et copyright) à télécharger :

http://www.ge.ch/dale/presse/2017-08-31_conf_JEP2017_images.zip

Programme pour le canton de Genève: www.journeesdupatrimoine.ch

Programme pour la Suisse: www.venezvisiter.ch

Pour toute information complémentaire:

Etat de Genève: Mme Sabine Nemeč-Piguet, directrice générale de l'office du patrimoine et des sites, département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, tél. + 41(0)22 546 60 95;

Ville de Genève: M. Philippe Beuchat, conseiller en conservation du patrimoine architectural, département des constructions et de l'aménagement, tél. +41(0)22 418 82 52;

Coordination genevoise : Mmes Babina Chaillot Calame et Claire Delaloye Morgado, coordinatrices genevoises des Journées du patrimoine, tél. +41(0)22 343 81 80.

Qualité de la zone villas : vers des quartiers-jardins

Lundi 26 juin 2017, 16h
Restaurant du Parc des Bastions

PROGRAMME

- 16h Prises de parole de:
- M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) ;*
- M. Thierry Apothéloz, Président de l'Association des communes genevoises (ACG) ;*
- Mme Marie-Sophie Aubert, cheffe de projet, service du plan directeur cantonal, DALE.*
- 16h30 Questions-réponses

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse ;
- Présentation Power Point ;
- « Les nouveaux quartiers jardins du XXI^e siècle » - Guide pour une densification de qualité de la zone 5 sans modification de zone à Genève.



Genève, le 26 juin 2017

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint du département de l'aménagement,
du logement et de l'énergie (DALE) et de l'Association des communes genevoises (ACG)**

Qualité de la zone villas : vers des quartiers-jardins

Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) et Thierry Apothéloz, président de l'Association des communes genevoises (ACG), ont présenté ce jour un guide de densification qualitative de la zone villas. Ce guide a été élaboré par Messieurs Christophe Joud, architecte, et Bruno Marchand, professeur EPFL, sous le pilotage d'un groupe de suivi interdépartemental associant les commissions d'urbanisme et d'architecture. Il dresse un état des lieux de la densification spontanée sur la zone 5 (villas), qui s'est fortement accélérée depuis 2013 et pose un certain nombre de questions en matière de qualité et de gestion du territoire. Le guide propose une méthode pour favoriser le développement harmonieux de cette zone, sans nuire à la qualité patrimoniale tout en répondant à la demande en logements.

Situation actuelle : une densification « spontanée »

La grande majorité de la zone villas – soit 89% d'entre elle - est appelée à durer. Néanmoins, les propriétaires qui le souhaitent peuvent, depuis janvier 2013, augmenter la densité de leurs parcelles sans modification de zone (MZ). Cette possibilité est régie par l'article 59 al. 4 de la [loi sur les constructions et installations diverses \(LCI\)](#). Si les circonstances le justifient, l'indice d'utilisation du sol (IUS) peut augmenter et passer de 0.25 à 0.4, voire 0.5 pour les parcelles de plus de 5000 m². Cette dérogation est possible pour autant que l'harmonie, le caractère et l'aménagement du quartier soient respectés.

De 2014 à 2017, 415 demandes d'autorisation de construire ont été déposées sur la zone 5, pour près de 2400 logements. La densité moyenne de ces projets est de 0.34. Il en résulte un développement non-coordonné, sans vision d'ensemble de la zone villas, avec une répétition des formes bâties. Une augmentation significative du nombre de véhicules, un morcellement accru du territoire ainsi qu'une diminution de la qualité paysagère et des essences végétales sont également observés. Ces constats rendent nécessaire une meilleure organisation de cette densification, porteuse de risques fonctionnels et de péjoration de la qualité de vie, tant pour les habitants que pour les autorités publiques.

Des objectifs qualitatifs avant tout

Le guide élaboré propose une vision partagée du devenir de la zone 5. L'objectif est de permettre de construire des logements tout en respectant les caractéristiques et qualités des sites. Il s'agit de diversifier les formes bâties, de préserver le patrimoine bâti, la diversité du paysage ou encore de limiter l'imperméabilisation des sols, tout en assurant une bonne desserte des quartiers. Ce manuel souhaite également promouvoir la création d'espaces

partagés et de rencontre, dont la nécessité émerge avec l'arrivée de nouveaux habitants. Il traite aussi de la question du stationnement et de son impact sur le territoire.

Une méthode d'analyse transversale

Le guide méthodologique précise le rôle des acteurs (propriétaires, mandataires, canton, communes), de la planification à la construction, et permet à chacun de mieux se situer dans le processus dont il ne conduit et ne maîtrise qu'une partie. Il se base sur quatre thèmes d'analyse : le bâti, les espaces communs, les espaces verts et le stationnement. Ces critères sont examinés à trois échelles: le territoire, le groupe de parcelles et la parcelle concernée.

Les communes bénéficient ainsi d'un outil utile pour leur stratégie de densification qualitative, élaborée dans les plans directeurs communaux (PDCom), qui engagent conjointement le canton et la commune. Le guide les encourage également à impliquer la population dans l'avenir de ces secteurs par des démarches de concertation. Le respect et la prise en compte des objectifs formulés dans les PDCom seront évalués par les préavisés et par les autorités cantonales qui délivrent les autorisations de construire, selon la même grille d'analyse.

La mise en œuvre du guide fera l'objet d'un bilan d'ici deux ans et pourra être adapté le cas échéant.

Le dossier de presse complet est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève: http://www.ge.ch/dale/presse_conferences.asp.

Retrouvez le DALE sur  [GE-nouveaux quartiers](#) et [GE-patrimoine](#).

Retrouvez l'ACG : www.acg.ch.

Pour tout complément d'information :

DALE : Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe responsable de la communication, 022 546 60 47 ou 076 313 01 25 ;

ACG : M. Thierry Apothéoz, Président de l'Association des communes genevoises (ACG), tél. 022 309 33 50.

Pour une stratégie cantonale de la vie nocturne, culturelle et festive

Mardi 20 juin 2017, 11h45
DIP – Rue de l’Hôtel-de-Ville 6 – Salle de conférence 2

PROGRAMME

- 11h45 Prises de parole de:
- Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d’Etat chargée du département de l’instruction publique, de la culture et du sport (DIP) ;*
- M. Antonio Hodgers, Conseiller d’Etat chargé du département de l’aménagement, du logement et de l’énergie (DALE) ;*
- Mme Béatrice Manzoni, mandataire, architecte chez msv architectes et urbanistes.*
- 12h20 Questions-réponses

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse ;
- Présentation Power Point ;
- Etude « Genève la nuit – stratégie territoriale pour une vie nocturne, culturelle et festive » ;
- Fiche A21 du Plan directeur cantonal Genève 2030.



Genève, le 20 juin 2017

Aux représentant-e-s des médias
(2 pages)

**Communiqué de presse conjoint
du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
et du département de l'instruction publique, de la culture et du sport**

Pour une stratégie cantonale de la vie nocturne, culturelle et festive

Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), et Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), ont présenté ce jour l'étude intitulée « Genève, la nuit – stratégie territoriale pour la vie nocturne, culturelle et festive ». Cette dernière répond au besoin reconnu d'un développement coordonné dans ce domaine (pétition [P 1945](#)). Le Conseil d'Etat a confié la gouvernance de cette thématique transversale au DIP, en étroite coordination avec le DALE et les autres départements concernés (DF, DETA et DSE).

Confiée à un groupement composé du bureau d'architectes et d'urbanistes msv et de l'Institut de gouvernance de l'environnement et de développement territorial de l'Université de Genève, la présente étude a pour but de proposer une stratégie de planification et de mise en œuvre de lieux culturels et festifs nocturnes. Elle analyse les lieux et pratiques spécifiques de la vie nocturne, festive et culturelle à Genève ainsi que dans d'autres villes suisses et européennes. Sur cette base, elle met en évidence les besoins prioritaires, les dynamiques en cours et le positionnement des acteurs du domaine.

L'étude préconise le déploiement de projets pilotes sur des secteurs en pleine mutation, avec la création de lieux temporaires ou pérennes. Outre le projet Praille Acacias Vernets (PAV), sur lequel fleurissent déjà plusieurs initiatives, il pourrait s'agir par exemple du projet « fil de l'Arve », de la presqu'île d'Aire ou du grand projet des Cherpines. La question des bâtiments à disposition, mais aussi les aspects légaux ou encore urbanistiques seront testés en particulier dans ces périmètres. L'étude recommande en effet de travailler sur plusieurs axes, qui vont du recyclage de bâtiments existants à la création de nouveaux lieux.

C'est ainsi qu'une stratégie à l'échelle du territoire cantonal a pu être définie – dans le cadre du Plan directeur cantonal Genève 2030 et, notamment, du volet « Elaborer une stratégie d'aménagement des lieux de vie nocturne, culturels et festifs » élaboré par le DALE (fiche A21). Cette stratégie est guidée par trois principes : diversifier l'offre et les usagers, rééquilibrer les lieux entre centre et périphérie et valoriser les potentiels urbains existants afin de développer des projets en partenariat avec les collectivités publiques, les privés et les acteurs de la nuit.

L'étude a permis de confirmer l'importance et la très forte transversalité de la thématique de la vie nocturne, culturelle et festive. Le Conseil d'Etat propose toutefois de rattacher la gouvernance de cette thématique à la politique publique déjà existante de la culture, du sport

et des loisirs. Le DIP sera ainsi porteur de cette politique ; il devient donc la porte d'entrée pour le canton et sera chargé de conduire une stratégie d'ensemble, en coordination extrêmement étroite avec les autres départements concernés.

Le rôle du DALE s'exercera quant à lui en amont : il consistera à identifier les opportunités en intégrant les lieux nocturnes, culturels et festifs dans l'élaboration des projets urbains dès leur planification territoriale.

Le département des finances (DF) accompagnera la mise en œuvre de projets dans des bâtiments de l'Etat, via l'office des bâtiments (OBA). Enfin, les départements de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) et de la sécurité et de l'économie (DSE) proposeront des stratégies de cohabitation des différents usages urbains nocturnes de la ville, notamment en minimisant les conflits de voisinage.

Le suivi de cette étude et la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Etat s'appuieront sur deux instances politiques déjà existantes : d'une part la Plateforme de concertation sur les lieux culturels, dont les missions seront renforcées et le champ d'intervention élargi aux lieux de vie nocturne, culturels et festifs ; d'autre part, une délégation du Conseil d'Etat chargée de la coordination en matière d'équipements, sites et bâtiments. Celle-ci pourra assurer une vision politique transversale de la stratégie d'implantation de ces lieux à l'échelle du canton.

Cette étude représente un point de départ. Si le canton s'organise désormais autour de cette thématique, sa mise en œuvre nécessite le concours et la vision des communes et de l'ensemble des acteurs concernés. Aussi, une journée d'étude et de débats aura lieu le 21 septembre 2017, dans le cadre de la « Quinzaine de l'urbanisme – le renouveau des espaces publics » : tout au long de la journée se tiendront des conférences et des ateliers sur la thématique générale de la vie nocturne, avec une table ronde entre 12h15 et 13h45 en présence des magistrats du DIP et du DALE ainsi que des mandataires et associations concernés pour poursuivre les échanges et approfondir les pistes énoncées dans l'étude.

Le dossier de presse complet est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève : www.ge.ch/dale/presse_conferences.asp.

Pour télécharger des images libres de droit (avec légende et copyright) :

www.ge.ch/dale/presse/2017-06-20_conf_vie_nocturne_images.zip.

Retrouvez le DALE sur  **GE-nouveaux quartiers** et  **GE-patrimoine**.

Pour tout complément d'information :

- *DIP : Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, en contactant M. Pierre-Antoine Preti, secrétaire général adjoint, ☎ 022 546 69 68 ;*
- *DALE : M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe responsable de la communication, ☎ 022 546 60 47 ou 076 304 20 66 ;*
- *Mandataires : Mme Béatrice Manzoni, Bureau msv, ☎ 078 663 56 74.*

DALE 2016 : une administration efficace au service d'un développement maîtrisé

Jeudi 8 juin 2017, 10h30
Pavillon Sicli - Route des Acacias 45

PROGRAMME

- 10h30 Prise de parole de:
- M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE).*
- 11h Questions-réponses

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse ;
- Présentation Power Point.



Genève, le 8 juin 2017

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse du département de l'aménagement,
du logement et de l'énergie (DALE)**

Aménagement, logement et patrimoine

DALE 2016 :

les résultats de l'administration au service d'un développement maîtrisé

« Assurer un développement maîtrisé du territoire qui favorise la ville durable et des courtes distances », telle a été résumée ce jour par Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) l'action de son département à l'heure du bilan 2016. Cette vision se concrétise dans les domaines de l'aménagement, du logement et du patrimoine. Plusieurs indicateurs le prouvent : que ce soit l'accélération des processus d'autorisation de construire malgré des dossiers en hausse, la gestion rationnelle du territoire (surfaces d'assolement et ville verte) ou encore les conditions-cadres mises en places pour renforcer le rôle des coopératives ou augmenter le socle de logements d'utilité publique (LUP).

ACTE DE CONSTRUIRE

L'action de construire du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) se caractérise par trois étapes majeures : la planification, les autorisations de construire et la question du registre foncier mais aussi l'exercice des droits démocratiques.

Planification

La planification des futurs quartiers de logements et d'activités via divers outils, dont le plan localisé de quartier (PLQ), relève de l'office de l'urbanisme. De 2014 et 2016, 46 projets de PLQ ont abouti, libérant ainsi un potentiel cumulé d'environ 750'000 m² pour du logement et de 300'000 m² pour les activités, ce qui est conforme au plan de charge de législature. L'objectif devrait donc être atteint à fin 2018. La nécessité de construire des quartiers de qualité, avec des espaces publics importants, s'est traduit par la mise à disposition en 2016 de 44'000 m² d'espaces verts dans les PLQ adoptés, soit 50% de la surface totale des projets. La volonté de construire davantage de logements en favorisant l'acte de construire pour répondre aux besoins prépondérants de la population porte ses fruits. Résultat de l'effort de tous les acteurs concernés, en 2016, le canton a ainsi enregistré un gain de 2095 logements, le plus élevé depuis 20 ans, soit 109 de plus que le résultat de 2015. Le potentiel de construction est important, puisque le nombre de logements autorisés en 2016 est de 2413 (2391 en 2015). La répartition des logements neufs mis sur le marché indique que les efforts doivent être renforcés en faveur de la classe moyenne, qui n'a pas accès à la propriété, ni ne peut bénéficier d'une aide au logement ou d'un appartement subventionné.

Avec 101'355 m² de terrains supplémentaires en 2016 en vue de réaliser quelque 900 logements, les [coopératives d'habitation](#) voient leur rôle renforcé pour répondre en partie à cette demande.

Autorisations de construire et registre foncier

Les deux réformes majeures conduites par l'office des autorisations de construire (autorisation par procédure accélérée (APA) et demandes définitives (DD)), ont porté leurs fruits. Elles atteignent leurs objectifs en termes de qualité et de délai de traitement des dossiers par l'administration. Alors que le nombre de dossiers déposés est en augmentation, leur durée de traitement est en baisse constante. On est ainsi passé de 97 jours de durée médiane en 2011 à 49 jours en 2016, alors que le nombre de dossiers annuels a lui augmenté de 2682 à 3970, tout type d'autorisation (DD, APA, APAT) confondu. Concernant les DD pour les logements situés en zone de développement, la durée de traitement des dossiers par l'office a été abaissée à 345 jours contre 421 en 2014 (donnée médiane), représentant quelque 1600 logements.

Pour le registre foncier, le délai moyen de traitement des réquisitions est passé de 115 jours en 2011 à 52 jours en 2017 (valeur au 30 avril 2017), pour des dépôts en augmentation. Cela représente un gain de temps de 55%. Cette amélioration s'explique notamment par la mise en place de mesures organisationnelles au sein de la direction, par une simplification des procédures et processus internes et par des échanges plus réguliers avec les partenaires externes.

Concertation et exercice des droits démocratiques

Les démarches participatives font partie intégrante des projets urbains. Elles constituent une des priorités du DALE pour améliorer la qualité des projets et favoriser l'appropriation de la mutation du territoire par ses actuels et futurs usagers. Pour 2016, 47 projets urbains ont été concertés au moyen de 117 séances variées, réunissant pas moins de 4000 personnes.

Néanmoins, les projets sont toujours largement contestés. Entre 2010 et 2016, 62% des PLQ produits par le DALE ont fait l'objet d'au moins une opposition, ce qui représente 70% de l'ensemble des logements. 41% des PLQ ont également fait l'objet d'un recours auprès de la Cour de justice. Seuls 3 mois s'écoulent normalement entre la fin de la procédure d'opposition et l'adoption du PLQ, alors qu'il en faut 6 s'il y a des oppositions et 14 pour traiter un recours. Depuis 2000, seuls deux PLQ sur 198 ont été annulés par les Tribunaux.

Au niveau des autorisations de construire, sur 3252 dossiers avec statut refusé ou accepté en 2016, 364 ont fait l'objet de recours. La décision du département a été validée dans 329 cas, ce qui représente un taux de 98,4 % (entrée en force).

THEMATIQUES

Au-delà de la planification et des autorisations, le DALE mène une politique active en faveur du logement pour la classe moyenne, avec un effort particulier dans la concrétisation des objectifs de 2007 en matière de politique du logement social. En matière de patrimoine naturel et bâti, le DALE développe des outils de connaissance approfondie de son territoire. Une urbanisation qualitative passe aussi par la prise en compte des éléments patrimoniaux, qui sont autant de témoignages historiques et culturels du canton.

Logement social

La politique en faveur du logement social porte ses fruits puisque le parc de logements d'utilité publique (LUP) croît d'année en année. Il atteint 16'130 logements fin 2016, soit un seuil de 9,98% (objectif de 20%). L'accroissement des acquisitions de parcelles en faveur du LUP est à ce titre significatif : de 7135 m² en 2008 à 136'090 m² en 2016. Cette politique permet d'abaisser le niveau des loyers et d'en garantir la stabilité, notamment au changement locataire.

Le nombre de demandeurs de logement social a malheureusement été multiplié par trois entre 2005 et 2016 et 66% d'entre eux disposent d'un revenu de moins de 60'000 francs par an.

Patrimoine

Sur les 88'895 objets bâtis que compte le canton de Genève, environ 16'000 (soit 18%), représentent un intérêt patrimonial. A fin 2016, 48% d'entre eux (7722 objets) étaient au bénéfice d'une mesure de protection (classement, inscription à l'inventaire, périmètre protégé), soit moins de 9% de l'ensemble du parc bâti. Le recensement architectural du Canton en cours, qui concerne tous les bâtiments construits avant 1985, permettra de déterminer les objets qui présentent un

intérêt patrimonial puis d'orienter les décisions. En 2016, pas moins de 4815 objets ont été recensés.

Le temps nécessaire aux procédures et au traitement des éventuels recours a permis de protéger environ 125 objets en 2016, contre 67 en 2015 (objectif moyen de 80 objets/an dès 2018). Avec 48 dossiers de subvention en 2016, dont la moitié pour l'assainissement des simples vitrages, l'office du patrimoine et des sites (OPS) a maintenu le nombre de subventions au-delà de l'objectif fixé.

Surfaces d'assolement et mensuration officielle

Dans le but de préserver les ressources agricoles de notre canton, 18 hectares de surfaces d'assolement ont été gagnées en 2016, principalement avec le retour de gravières en zone agricole et des parcelles du cadastre viticole.

La direction de la mensuration officielle, qui participe à la connaissance du territoire, a géré 204 jeux de données dans le système d'information du territoire genevois (SITG) en 2016 et délivré 3467 extraits RDPPF entre début 2016 et juin 2017. Son travail a aussi permis d'attribuer 2203 adresses depuis 2014 et de dénommer 26 nouvelles voies.

Le dossier de presse complet est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève: http://www.ge.ch/dale/presse_conferences.asp

Retrouvez le DALE sur  [GE-nouveaux quartiers](#) et  [GE-patrimoine](#).

Pour tout complément d'information : M. Antonio Hodggers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en contactant Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe responsable de la communication, tél. 022 546 60 47 ou 076 304 20 66.

Lieu de résidence et consommation : un potentiel de 700 millions de francs supplémentaires pour l'économie genevoise

Mardi 7 février 2017, 11h
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG)
Boulevard du Théâtre 4 – 1211 Genève

PROGRAMME

- 11h Prises de parole de:
- M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE);*
- Mme Alexandra Rys, membre de la direction, Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) ;*
- M. Giovanni Ferro Luzzi, professeur à la Haute école de gestion de la HES-SO Genève et à l'Université de Genève.*
- 11h30 Questions-réponses

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse ;
- Présentation Power Point ;
- Rapport de l'étude d'impact du lieu de résidence sur la consommation de biens et services et sur les recettes fiscales : Application au Grand Genève.



Genève, le 7 février 2017

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint du département de l'aménagement, du logement
et de l'énergie (DALE) et de la Chambre de commerce, d'industrie et des services
de Genève (CCIG)**

**Lieu de résidence et consommation : un potentiel de 700 millions de
francs supplémentaires pour l'économie genevoise**

Un tiers des actifs à Genève habitent en dehors du canton. Si ces derniers devenaient résidents du territoire genevois, l'économie cantonale bénéficierait de revenus supplémentaires qui pourraient atteindre 700 millions de francs par an. Ce constat est tiré d'une étude qui mesure l'impact du lieu de résidence sur la consommation de biens et services au sein du Grand Genève. Les résultats confirment l'orientation de la politique cantonale du logement visant à augmenter l'offre de logements et leur diversité à Genève.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La pénurie de logements qui frappe Genève depuis plusieurs années ne permet pas à de nombreuses personnes actives de trouver dans le canton une offre résidentielle répondant à leurs aspirations et moyens. Ces dernières vivent alors ou partent s'installer dans le Grand Genève (Haute-Savoie, Ain et district de Nyon). Il en résulte des pertes économiques importantes pour Genève et une augmentation considérable des nuisances dues aux nombreux déplacements pendulaires.

Ce sont les principaux résultats de l'étude présentée ce jour par la Haute école de gestion (HEG) et l'Université de Genève, M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) ainsi que Mme Alexandra Rys, membre de la direction de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG).

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

A conditions comparables de logement et de qualité de vie, 39% des sondés envisageraient de venir vivre dans le Canton de Genève, avec des différences notables entre régions puisqu'ils sont 52% en Haute-Savoie contre 16% à Nyon à considérer une telle relocalisation. Les principales raisons évoquées en revanche pour ne pas s'établir à Genève sont la volonté de conserver la qualité de vie acquise (quartier, environnement, aspect culturel, etc.) pour 30% des personnes et le désir de conserver une proximité avec son réseau social (amis, famille, etc.) pour près de 20% d'entre elles.

Il est important de relever qu'une forte proportion (60%) des personnes interrogées est propriétaire de son logement et qu'elle souhaiterait pouvoir conserver ce statut si elle déménageait à Genève.

En cas d'établissement sur le territoire genevois des actifs qui, pour une grande part, travaillent à Genève mais n'y résident pas, l'économie du canton bénéficierait d'un gain

compris entre 530 et 700 millions de francs liés à la consommation des ménages, soit environ entre 1,1 et 1,5% du produit intérieur brut (PIB).

UNE POLITIQUE CANTONALE POUR ACCROITRE L'OFFRE DE LOGEMENTS

Pour Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat chargé du DALE, « le fait que Genève ne peut loger un tiers de ses actifs est hautement problématique. C'est pourquoi nous redoublons d'efforts en faveur de la construction de logements par une augmentation des densités et du rythme de production de logement ».

Pour Alexandra Rys, membre de la direction de la CCIG, « le fait que Genève offre quatre emplois pour trois personnes actives résidentes dans le canton est le signe qu'elle est attrayante pour les entreprises. Nous devons nous en féliciter et cultiver cette attractivité. Le logement fait partie des conditions cadre nécessaires à notre prospérité économique et faire revenir les actifs sur le territoire cantonal est une opération gagnant-gagnant ».

Cette étude démontre également la nécessité pour le Canton de permettre d'accéder plus facilement à la propriété (une des raisons de l'exil) sur son territoire. Antonio Hodgers affirme que Genève doit en ce sens « privilégier une offre diversifiée de logements, dont fait partie la propriété, pour répondre aux besoins de la population ». C'est pourquoi, à titre d'exemple au sein du projet Praille Acacias Vernets, sur les terrains en mains des collectivités publiques, le Conseil d'Etat souhaite introduire une part de 12% de logement en propriété par étage (PPE) en droit de superficie (DDP) (voir [point de presse du 18 janvier 2017](#)) aux côtés des 88% de logements à louer (62% de logements d'utilité publique). La « loi Longchamp » protège aussi les propriétaires en privilégiant l'acquisition individuelle de logements en PPE par les personnes qui y vivront réellement. Elle tente ainsi de lutter contre la spéculation et l'apanage de biens immobiliers par une minorité.

Tout aussi important que l'accès à la propriété, cette étude met en avant la volonté des personnes interrogées de conserver leur qualité de vie si elles revenaient à Genève, c'est-à-dire d'accéder à des logements abordables et dans un environnement agréable. Le canton place également ces deux aspects au cœur de sa politique en privilégiant l'implantation d'espaces publics généreux dans tous nouveaux quartiers et en y faisant cohabiter différentes activités. Il veille aussi à offrir des typologies variées de logements pour répondre aux attentes de la population et aux ressources financières de chacun.

Le dossier de presse complet est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève: http://www.ge.ch/dale/presse_conferences.asp

Pour toute information complémentaire :

- *Etat de Genève : Rafaèle Gross-Barras, chargée de communication, DALE, 022 327 94 24 ou 076 313 01 25 ;*
- *CCIG : Alexandra Rys, membre de la direction, 022 819 91 46.*



Genève, le 24 janvier 2017

Aux représentant-e-s des médias
(2 pages)

**Communiqué de presse conjoint du département des finances,
du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
et des Services industriels de Genève**

**L'Etat de Genève généralise l'énergie solaire sur ses bâtiments
en partenariat avec SIG**

La production d'énergie solaire photovoltaïque va devenir la règle sur les bâtiments de l'Etat. La surface de toiture susceptible d'être équipée est de quelque 50'000 m². L'office des bâtiments a conclu une convention avec SIG, qui financera et exploitera des installations photovoltaïques.

Dans le cadre de la stratégie énergétique cantonale, qui vise à multiplier par trois la part du renouvelable dans la consommation d'énergie, l'Etat de Genève a conclu une convention avec les Services industriels de Genève (SIG) pour équiper systématiquement ses bâtiments de centrales solaires photovoltaïques.

Ce projet gagnant-gagnant a été présenté ce matin par les conseillers d'Etat Serge Dal Busco, chargé du département des finances, et Antonio Hodgers, chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, et par M. Gilles Garazi, directeur de la transition énergétique à SIG.

Lorsque l'Etat a décidé à la fin 2015 d'équiper systématiquement les toits de son parc immobilier d'installations solaires, il a cherché un partenaire capable de réaliser ce projet. Il a porté son choix sur SIG, qui bénéficie d'une grande expérience dans le domaine. En 2005 déjà, l'office des bâtiments (OBA) avait conclu avec SIG un contrat lui permettant de s'alimenter par les énergies renouvelables. Le solaire représente ainsi 3,9% de la consommation actuelle de l'Etat, un taux que l'OBA ambitionne de faire atteindre 10% en 2020.

Le nouveau rapprochement entre SIG et l'Etat concrétise une volonté commune de développer les énergies renouvelables à Genève. SIG développe depuis 2002 la production d'énergie solaire dans le canton. Plus de 800 installations photovoltaïques sont raccordées au réseau genevois. 40 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation d'environ 13'300 ménages, sont réinjectés dans le réseau. L'entreprise ambitionne de produire 100 GWh d'énergie photovoltaïque d'ici 2025. Pour atteindre cet objectif, SIG poursuit la réalisation de ses propres centrales solaires et soutient les auto-producteurs en rachetant leur production excédentaire. Enfin, SIG prépare un programme « éco21 » solaire pour 2017 afin d'aider les particuliers et les entreprises dans leurs projets solaires.

Le contrat solaire conclu entre l'office des bâtiments de l'Etat et SIG instaure un partenariat qui répartit clairement les rôles. SIG financera la construction des centrales solaires et assurera leur exploitation. L'OBA s'engage pour sa part à consommer la totalité de la production des centrales durant 25 ans. A l'échéance de chaque contrat solaire, la centrale deviendra propriété de l'Etat.

Sur la base d'une liste des bâtiments propices établie par l'OBA, les deux partenaires analyseront ensemble chaque site afin de s'assurer de la pertinence de construire une installation solaire. En cas d'accord, une étude détaillée sera engagée pour aboutir à la création d'une centrale solaire. Le potentiel de surface de toitures des bâtiments de l'Etat susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques atteint quelque 50'000 mètres carrés.

Les toits de Genève : un immense potentiel solaire

En parallèle à cette démarche, le DALE propose une série de mesures visant à encourager et faciliter la transition énergétique. En matière d'énergie solaire, un [cadastre solaire](#) facilitant la prise de décision des propriétaires est mis à disposition du public et des professionnels. Ce cadastre, réalisé en collaboration entre le DALE, SIG, la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) et la société spécialisée Arx iT, est opérationnel dès aujourd'hui. Un portail pilote estime le potentiel mensuel et annuel de production énergétique solaire thermique et électrique sur les toitures des bâtiments de l'ensemble du canton de Genève. Il permet également de contacter les entreprises professionnelles spécialisées dans l'installation de panneaux solaires et photovoltaïques. Toutes les géodonnées du potentiel solaire sont par ailleurs disponibles sur le Système d'information du territoire à Genève (SITG, www.sitg.ch) en *open data* pour une libre réutilisation.

Ce cadastre solaire complète un programme ambitieux d'assainissement énergétique du parc immobilier existant. En 2017, Genève dispose d'un montant sans précédent de 25 millions de francs de subventions, notamment pour substituer les chauffages faisant recours à des combustibles fossiles par des installations utilisant des énergies renouvelables.

Pour toute information complémentaire :

- *M. Henri Roth, secrétaire général adjoint chargé de communication, DF, ☎ 022 327 98 22 ;*
- *M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe, DALE, ☎ 022 546 60 47 ou 076 304 20 66 ;*
- *Mme Anne-Claude Steiner Mellot, porte-parole, SIG, ☎ 022 420 85 18 ou 079 629 41 66.*